

L'anthropologie de la parenté

L'analyse de la parenté est le fil conducteur et le domaine fondateur de l'anthropologie. Depuis Lewis H. Morgan *Morgan, L.* : et son célèbre ouvrage *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family* (1871) jusqu'aux *Structures élémentaires de la parenté* de C. Lévi-Strauss *Lévi-Strauss, C.* : (1949), l'investigation sur la parenté a été très féconde pour le développement de la théorie anthropologique. Comme nous le verrons plus loin¹, un tel champ d'étude est à l'origine de plusieurs formulations conceptuelles (structure, système, réciprocité, alliance), de constructions de modèles et de typologies pour le classement des différents systèmes de parenté ainsi que de développements théoriques : rapport nature-culture, échange social, système de réciprocité, interdépendance des différentes instances qui composent la réalité sociale, etc.

Cette importance primordiale du domaine de la parenté s'explique par l'objet empirique premier de l'anthropologie – dans les sociétés traditionnelles, les rapports de parenté prédominent – et par la valeur heuristique qu'il a acquise dans la théorie anthropologique – les rapports de parenté structurent et informent toute la société. Dans la société « primitive », en effet, tous les langages sociaux passent par la parenté : le langage religieux (rapports avec les divinités) emprunte la voie des ancêtres

et des générations passées ; le langage politique s'articule autour des systèmes de parenté et d'alliances ; le langage économique se traduit en termes de lignage et de groupe local.

Il ne faut toutefois pas oublier de mentionner que l'étude de la parenté a donné lieu à plusieurs débats, particulièrement à une critique de l'approche structuraliste de Lévi-Strauss *Lévi-Strauss, C.* :, notamment dans les pays anglo-saxons, à travers les anthropologues Edmund Leach *Leach, E.* : (1966) et David M. Schneider (1984). Il ne faut pas non plus omettre de citer d'autres anthropologues, comme Françoise Héritier *Héritier, F.* : (1994), qui ont prolongé et approfondi plusieurs aspects de la théorie structuraliste de la parenté. D'autres réévaluations ont été effectuées de la catégorie de la parenté. Nous pouvons citer la remise en question par Maurice Godelier *Godelier, M.* : (2004) de sa centralité dans la production et la reproduction des sociétés, la contestation par Claude Meillassoux (2001) du caractère « naturel » des données biologiques sur lesquelles se fondent, selon lui, les études classiques sur la parenté, ou la mise en cause par Emmanuel Desveaux (2002) de la persistance de la dimension de la consanguinité, même dans les approches les plus décentrées et les plus formelles de l'analyse de la parenté, comme celle de C. Lévi-Strauss.

L'anthropologie du politique

L'anthropologie du politique est demeurée pendant longtemps le domaine privilégié de l'anthropologie britannique. Le contexte de l'*Indirect Rule* (gouvernement indirect) dans les colonies est à l'origine d'une réflexion sur la diversité des formes d'organisation politique rencontrées dans les sociétés traditionnelles et plus particulièrement en Afrique. Plusieurs monographies (analyses de cas) célèbres en ont résulté, celles par exemple de Edward Evans-Pritchard : *Les Nuer* (1940), Siegfried Nadel : *Byzance noire* (1942), Meyer Fortes et E. Evans-Pritchard : *African Political Systems* (1940), Max Gluckman : *Politics, Law and Ritual in Tribal Society* (1965), Edmund Leach : *Les Systèmes politiques des Hautes Terres de Birmanie* (1954).

Ces études sont à l'origine de la distinction entre sociétés à État et sociétés sans État. Dans ces dernières, l'organisation politique et la structure de la parenté sont généralement fondues. Ces études ont également relevé l'importance du facteur religieux dans la définition du politique, comme dans le cas de la « royauté sacrée » en Afrique centrale par exemple.

Un peu plus tard, en France, Pierre Clastres : *Clastres, P. : (1974 ; 1980)* va renouveler passablement la réflexion anthropologique sur le politique, le pouvoir et la violence en général. Partant d'une analyse des sociétés dites primitives qu'il désigne comme sociétés « contre l'État », Clastres postule une rupture fondamentale entre ces dernières et les sociétés à État. Les premières se caractérisent, selon lui, par le refus de l'État, de l'institutionnalisation de la violence et de la division sociale, alors que les secondes sont marquées positivement par ces caractères. L'approche que Clastres propose du politique dans les sociétés primitives a débouché sur une mise en rapport des notions de pouvoir et de prestige avec celles de distribution de richesse et d'égalité politique. Elle a également mis en

évidence le phénomène de l'ethnocide (destruction des valeurs et du mode de vie d'une culture) comme pratique spécifique de l'État-nation et des grands empires coloniaux.

Enfin, il faut mentionner les travaux importants de Georges Balandier : *Balandier, G. : sur le pouvoir, sa symbolique et sa ritualisation (1969 ; 1980)* ainsi que sur sa mise en perspective moderne (1985). Ceux également de Marc Abélès : *Abélès, M : sur l'anthropologie de l'État (1990)* et, avec Irène Bellier, sur les institutions européennes (1996). Ces derniers travaux ont mis en évidence la productivité de l'approche anthropologique dans l'analyse du politique contemporain – de sa légitimité, de son fonctionnement et de ses mutations – dont on arrive ainsi à saisir la complexité et les subtilités sans le réduire au seul jeu institutionnel⁶.